

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 Février 1901
Le 6 Février 1901, à 10 heures 1/2 du matin les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse
convoqués régulièrement par le Conseil de Surveillance se sont réunis au Siège de la
Société, Rue du Harre

Le notaire Diemer assiste à la séance pour dresser le procès-verbal prescrit par la loi

L'ordre du jour porte :

Rapports de la Direction et du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice 1900

Approbation de ces comptes et fixation du dividende

Renouvellement partiel du Conseil de Surveillance et nomination de nouveaux membres

M. G. Fauré Président du Conseil préside la réunion

Avant d'ouvrir la séance, M. G. Fauré met à l'expression des actionnaires
les vœux établissant la régularité de la convocation.

Il résulte de la vérification de ces pièces par le notaire que les actionnaires ont
été invités à la réunion dans la forme et dans les délais prévus par les Statuts.

À 10 heures 45 la feuille de présence constate que 28 actionnaires réunissent
2418 actions et possédant 1664 voix sont présents.

M. G. Fauré propose : M. Emile Lauth et M. Louis Schwartz pour les fonctions
de scrutateurs et : M. Jules Platon pour celle de secrétaire.

Ces choix sont approuvés

M. Baral donne lecture du rapport de la Direction sur l'exercice 1900

Ensuite, M. G. Fauré au nom du Conseil de Surveillance, donne lecture du
rapport sur les opérations de la société pendant l'exercice 1900

Aucune observation n'étant faite, ce rapport et ses conclusions sont
adoptés à l'unanimité à mains levées

Il est procédé au scrutin secret au renouvellement partiel du
Conseil de Surveillance et à la nomination de deux membres nouveaux

M. Gustave Fauré

M. Emile Thust

M. Théodore Hanhart

M. Jules Platon

M. Max Peter

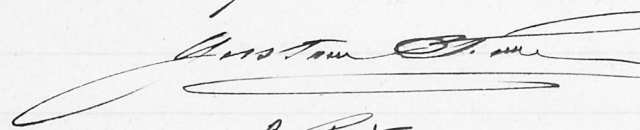
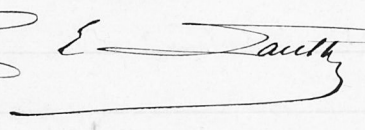
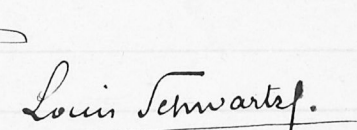
M. Edmond Cherrier

M. Louis Lorber

sont réélus pour 3 ans

sont nommés pour un an

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 10 minutes

  
J. Fauré Louis Schwartz

Rapport de la Direction à l'Assemblée Générale ordinaire du 6 Février 1901

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31
Décembre dernier.

Durant cet exercice les affaires du Comptoir ont suivi la marche ascendante
qui se manifeste avec régularité depuis un certain nombre d'années déjà. Les progrès
réalisés sont d'autant plus intéressants qu'ils proviennent uniquement d'opérations de banque
courantes, amenées par le développement de nos rapports avec le commerce et l'industrie.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que la crise qui a touché si péniblement
l'industrie lainière ne nous a pas atteints. Les filatures de laine de notre région ont tenu, sous
la bannière, été constituées sur des bases solides, que les réserves et les amortissements extraordinaires
des années prospères, ont su fortifier, et si, malgré ces mesures de prévoyance, les actionnaires
de nos sociétés ont été durement éprouvés, du moins les ébranlements, les sangsues notamment, n'ont-ils
eu à enregistrer aucune défaillance. Grâce à l'esprit de solidarité dont Mulhouse a donné une
nouvelle preuve, les sociétés se réorganisent financièrement les unes après les autres, et il est permis
d'espérer que l'industrie lainière retrouvera avant peu sa prospérité d'autrefois.

Nous allons vous soumettre l'exposé habituel des principaux comptes du bilan :

Capital

Notre capital social est de Fr. 6.250.000.-

Il est représenté par 5000 actions au porteur de M. 1000 chacune, entièrement libérées.

Réserve Statutaire

La Réserve Statutaire s'élève à Fr. 1.000.000.-

soit à 16% de notre Capital.

Fonds de Prévoyance

Le Fonds de prévoyance est de :

Fr. 265.225.- au 31 Décembre 1900,

contre " 257.500.- au 31 Décembre 1899.

Le différé de Fr. 7.725 représente les intérêts de l'année 1900, au taux de 3%.

Chiffre d'Affaires

Le mouvement général de nos comptes a atteint : Fr. 709.397.295.37

Il est en augmentation de " 163.070.883.15

sur celui de l'exercice précédent.

Portefeuille

Les effets reçus à l'escompte ou à l'encaissement ont été au nombre de :

75575, pour un montant de Fr. 138.220.726.53

contre, en 1899 : 88223 " " " " 98.224.056.30

Il nous restait en portefeuille au 31 Décembre :

2725 effets pour Fr. 7.903.470.08

Titres

Le compte de titres figure au bilan pour Fr. 18.790.40

et se compose de quelques obligations industrielles et de chemins de fer.

Frais Généraux

Nos frais généraux, en augmentation de Fr. 6.602.84
sur une de l'exercice 1899, se sont élevés à " 86.269.59

Bénéfices Nets

Les bénéfices nets de l'exercice ont été de

Fr. 614.684.42, contre Fr. 611.764.04 en 1899

Cette somme n'a rien à ajouter.

" 125.675.27, report du dernier exercice.

Fr. 740.359.69, total à votre disposition.

En fait nos bénéfices ont été plus importants, mais dans une année de rendement exceptionnel nous avons pensé devoir augmenter encore nos provisions d'éventualités.

Nous vous remercions en terminant que nous nous sommes rendus acquéreurs de l'importante banque Auguste Mankheimer, de Colmar, et que nous avons ouvert dans cette ville une Succursale du Comptoir qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier dernier sous la direction de M. Lucien Mankheimer. Nous sommes fiers à espérer que cette relation nous donnera de bons résultats.

Le Directeur

Rapport du Conseil de Surveillance

Messieurs,

Vous avez entendu le rapport de la Direction sur les opérations de notre Société pendant l'année 1900, qui est notre cinquante troisième exercice.

Notre Conseil de surveillance n'est à son tour tenu de vous soumettre à votre approbation les comptes de l'année écoulée, et vous faire des propositions quant à la répartition des bénéfices.

Depuis trois ans, la composition du Conseil n'avait subi aucune modification, mais nous venons, tout récemment, d'être douloureusement frappés par la perte de notre sympathique collègue, M. Louis Kochlin-Kléppel, en la personne duquel s'élevait pour nous une famille qui, de génération en génération, avait fait partie du Conseil, avec un dévouement inaltérable, depuis la fondation du Comptoir d'Escompte en 1848.

Nous ne reviendrons pas sur les différents chapitres du bilan qui nous a été distribué avec le compte de Profits et Pertes, et qui ont été analysés par la Direction. La cherté et le resserrement d'argent ont été beaucoup moins grands que les deux années précédentes, et on peut estimer maintenant que la terrible crise dont a souffert si pleinement l'industrie lainière n'aura été qu'un douloureux accident n'ayant pas affecté le cœur de cette industrie si intéressante, qui doit rester une source de revenus pour l'épargne de notre région.

Les affaires de notre établissement ont continué à progresser, et nos bénéfices sont en marche ascendante. Néanmoins nous ne vous proposons que le dividende habituel de 8%,

ayant jugé prudent d'ajouter une somme assez importante à nos provisions d'éventualités, d'augmenter le Fonds de prévoyance de ses intérêts, et de faire un report de Profits et Pertes un peu plus important encore que l'an dernier.

La Succursale que nous venons d'ouvrir à Colmar, en nous rendant acquéreurs de l'honorable banque Mankheimer, sus, nous avons tout lieu d'espérer, une nouvelle source de prospérité pour le Comptoir.

Les vérifications habituelles ont été faites périodiquement par les membres du Conseil, qui ont constaté la parfaite tenue des écritures et l'exactitude des comptes qui nous sont soumis.

Les résultats obtenus en conservant à nos transactions leur caractère habituel, sont pour nous une preuve nouvelle de la prudence, de l'activité et de l'intelligence avec lesquelles les affaires de notre Comptoir sont dirigées. Notre Conseil a déjà adressé ses félicitations au Directeur; nous vous y associons, nous en sommes persuadés, en lui témoignant à notre tour notre satisfaction.

Nous avons l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes:

1^{re} Approbation du bilan que nous avez sous les yeux, et qui est relaté dans le rapport du Directeur. Par là vous donnez décharge légale au Conseil de surveillance, au Comité de direction et à la Direction.

2^{re} Approbation du compte de Profits et Pertes et de l'emploi de nos fonds disponibles.

Les bénéfices nets de l'année s'élèvent à Fr. 614.684.42

Le report de l'exercice précédent se monte à " 125.675.27

Total Fr. 740.359.69

qui seraient répartis comme suit:

Aux actionnaires pour premier dividende

statutaire de 4% Fr. 250.000.-

Aux actionnaires 80% 4% Fr. 614.684.42 " 109.405.80

Aux actionnaires pour dividende

supplémentaire de 4% " 250.000.-

Solde du compte de Profits et Pertes à

reporter à nouveau " 120.954.39

Somme égale Fr. 740.359.69

La réserve statutaire, le Fonds de prévoyance et le report de Profits et Pertes s'élèveront ensemble à Fr. 1396.179.39

Le dividende total de 8% soit:

Fr. 100 en M. 80 par action

serait payable à partir du 31 Mars prochain, aux laïcs de la Société, à Mulhouse et à Colmar, contre présentation du coupon n° 3.

3^{re} Renouvellement partiel du Conseil de surveillance et nomination de nouveaux membres.

Les membres sortants sont :

M. M. Emile Fleck,
Théodore Haukard,
Jules Platen,
Max Reber,
Gustave Farné

tous rééligibles pour trois ans.

Pour le moment nous ne nous proposons pas le remplacement de M. Emile Flecklin, mais en raison de l'installation de notre succursale de Colmar, nous nous demanderons de nommer, comme membres nouveaux, pour prendre rang avec la série renouvelable en 1902 :

M. M. Edmond Cheralier, négociant à Colmar,
Louis Lorber, ancien négociant à Colmar.

Au nom du Conseil de Surveillance :
Le Président.

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 Février 1902

Le 5 Février 1902 à 10 heures 1/2 du matin les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse convoqués régulièrement par le Conseil de Surveillance se sont réunis au siège de la Société Rue du Hane

— L'ordre du jour est lu

Rapport de la Direction et du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice 1901

Approbation de ces comptes et fixation du dividende

Renouvellement partiel du Conseil de Surveillance

— M. G. Farné, Président du Conseil, préside la réunion

— Avant d'ouvrir la séance M. G. Farné met à la disposition des actionnaires les pièces établissant la régularité de la convocation

Il résulte de la convocation de ces pièces par le notaire que les actionnaires ont été invités à la réunion dans la forme et dans les délais prévus par les Statuts

— A 10 heures 50 la séance de présence compte 28 actionnaires réunissant 2731 actions et possédant 1883 voix sont présents

— M. G. Farné propose : M. Emile Flecklin et M. Louis Schwartz pour les fonctions de scrutateurs et M. Jules Platen pour celle de secrétaire

— Ces choix sont approuvés

— M. Karal donne lecture du rapport de la Direction sur l'exercice 1901

Ensuite, M. Farné au nom du Conseil de Surveillance donne lecture de son rapport sur les opérations de la Société pendant l'exercice 1901

— Aucune observation n'étant faite ce rapport et ses conclusions sont adoptés à l'unanimité à mains levées

— Il est procédé au scrutin secret au renouvellement partiel du Conseil de Surveillance

M. M. Edmond Cheralier
M. Louis Dardel
M. Louis Jourdain
M. Louis Lorber
M. Louis Schwartz } sont élus pour 3 ans

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 1/4

Gustave Farné
J. Platen

Emile Flecklin
Louis Schwartz